

Check-list relative au choix du plan de prévoyance adapté

Ce document d'aide vous dévoile les différentes étapes dont il faut tenir compte lors du choix d'un plan de prévoyance. Bien entendu, nous vous apporterons volontiers nos conseils pour la mise en œuvre de votre solution de prévoyance. N'hésitez donc pas à nous appeler.

N°	Etape	Oui	Non	Echéance
1.	Existe-t-il une commission du personnel composée de représentants des employés et de l'employeur? Nous vous recommandons d'élaborer votre nouvelle solution de prévoyance de manière paritaire (nombre égal de représentants de l'employeur et des employés). Constituez la commission du personnel dès le début.			
2.	Sur la base de l'offre de la Previs, nous savons quels plans sont envisageables pour nous.			
3.	Les offres correspondant aux plans de prévoyance souhaités ont été demandées à la Previs. Faites-nous part de vos exigences et de vos besoins. Nous vous apporterons volontiers nos conseils et vous orienterons vers la solution de prévoyance adaptée à votre entreprise.			
4.	L'offre est arrivée et a été évaluée sous l'angle des coûts et des prestations. Sur la base de cette offre initiale, nous vous en préparons volontiers une supplémentaire incluant un autre plan de prévoyance.			
5.	Si nécessaire, nous avons demandé une consultation téléphonique ou en personne à la Previs. Nous vous invitons à nous contacter rapidement. Le choix de la bonne solution de prévoyance doit être mûrement réfléchi et nécessite donc un certain temps.			
6.	Nous savons sur la base de quel plan de prévoyance le personnel sera assuré à l'avenir. Nous vous recommandons de prendre cette décision de manière paritaire.			
7.	Le personnel a été informé par écrit ou par oral du changement de plan. Nous organisons volontiers une séance d'information à l'intention du personnel dans vos propres locaux. Nous y aborderons les sujets LPP les plus pertinents pour votre entreprise.			
8.	La Previs a été informée du changement de plan à venir. Veuillez nous confirmer la décision par écrit au moyen d'un courrier dûment signé ou d'un extrait de procès-verbal.			
9.	La nouvelle convention d'affiliation est signée. Après la remise de la confirmation (voir point 8), nous vous enverrons automatiquement votre convention d'affiliation (contrat entre l'employeur et la Previs).			
10.	Les nouveaux certificats d'assurance accompagnés du plan de prévoyance ont été établis et envoyés directement aux employés. L'aide-mémoire relatif au certificat d'assurance permet à vos employés de mieux comprendre les informations et les détails qui y figurent.			